AFFAIRE N° 24. - Cession gratuite à 1'A. R. F. R. M. O. d'une parcelle de terrain acquise de la S. I. D. R., pour l'implantation d'un centre de formation pre-professionnelle.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 FEVRIER 1969, vous aviez décidé la mise à la disposition de 1'A. R. F. R. M. O. d'une parcelle de terrain de 5 800 m2, située dans le lotissement du Chaudron, en vue de l'implantation d'un centre de formation pré-professionnelle.

S'agissant en fait d'une cession, il convient de m'autoriser à céder, gratuitement à 1'A. R. F. R. M. O., pour un franc symbolique, la parcelle de 5 800 m2 acquise de la S. I. D. R., dans le lotissement du Chaudron, en vue de la création d'un centre de formation pré-professionnelle.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. CHANE KUNE. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas émettre le voeu que la cour du Centre soit améhagée proprement ?

LE MAIRE. - Nous allons faire connaître ce voeu du Conseil à 1'A. R. F. $\overline{R.~M.~O.}$

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

lant-knie de 8 décembre
lant le light
Le décidani léviers
Lighé: L. Cratect
lant copie certhée confirme
e fuierem des Offaires
Truisurcieres
R. lessyn